



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

N°PREF/2022/0056

LABEL QUAL-E-PREF

LA PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Sur le site 36 rue Réaumur - 17000 La Rochelle
et sur le site 5, place des cordeliers - 17000 La Rochelle

a obtenu la labellisation QUAL E PREF

Cette labellisation a été délivrée par Socotec Environnement conformément
au règlement de labellisation (RLA V1) et

au référentiel **QUAL E PREF**

(création le 19/12/18 - version du 04/02/2019)

établi par le Ministère de l'Intérieur

(Synthèse des engagements de service disponible en annexe(s))

Le label est valable à compter du : 08/02/2022

Jusqu'au : 08/02/2025

Aurélien C. PILOTAZ

Directeur

BU Environnement & Sécurité

SOCOTEC



Annexe 1

Liste des engagements de service

N°PREF/2022/0056

Délivrée le : 08/02/2022

Valable jusqu'au : 08/02/2025

LA PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

Synthèse engagements de service

Module 1 : Relation Générale avec les usagers

1. Nous vous informons sur les conditions de fonctionnement de nos services
2. Un accueil attentif et courtois dans le respect mutuel quel que soit le canal
3. A votre écoute pour progresser
4. Nous formons nos agents pour améliorer notre qualité de service
5. Nous vous orientons vers le bon service et vous prenons en charge
6. Nous veillons au confort de nos espaces d'accueil et d'attente
7. Nous veillons à limiter votre attente en adaptant notre organisation
9. Nous vous informons de la mise à disposition d'un serveur vocal interactif national « 34 00 » dédié aux démarches sur les titres (hors étrangers)
10. Nous répondons à tous vos appels de manière attentive et efficace en limitant au maximum votre temps d'attente
11. Nous facilitons votre navigation et l'accès aux informations actualisées sur notre site internet
12. Nous vous délivrons une information administrative numérique fiable.
13. Nous facilitons vos démarches en ligne grâce à une offre de service numérique
14. Plus particulièrement, nous facilitons vos démarches en ligne sur les demandes de titres
15. Si vous n'avez pas accès à internet pour réaliser vos démarches, nous mettons à votre disposition dans nos locaux un point numérique sécurisé
16. Nos courriers et courriels sont compréhensibles et complets
17. Nous vous répondons dans un délai annoncé et maîtrisé
18. Nous assurons la traçabilité de vos courriers/courriels de demande d'informations pour réduire nos délais
19. Nous communiquons de manière active sur au moins un réseau social (Facebook et/ou Twitter)
20. Nous vous garantissons la fiabilité des informations que nous diffusons sur les réseaux sociaux



Annexe 1 (suite)

Liste des engagements de service

N°PREF/2022/0056

Module 4 : Relation avec les collectivités territoriales

- 34. Des observations motivées pour le contrôle de légalité
- 35. Une démarche préalable systématique d'information des élus en matière de contrôle budgétaire
- 36. Nous vous répondons dans un délai annoncé et maîtrisé
- 37. Un RDV est proposé pour tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande

Module 7 : Communication d'urgence en cas d'évènement majeur

- 47. L'activation en moins d'une heure de la cellule de communication d'urgence opérationnelle 7/7j – 24/24h
- 48. En moins d'une heure après l'activation du COD, sur décision préfectorale, enregistrée dans SYNERGI, nous assurons l'information factuelle des élus locaux, du grand public et des médias sur l'évènement majeur à l'aide des moyens permanents d'information
- 49. Des exercices de communication d'urgence en cas d'évènement majeur sont réalisés régulièrement
- 50. En cas de besoin, nous activons la CIP (cellule d'information du public) à l'aide du NU (numéro unique) sur ordre du préfet

qual.e.pref